

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 23 octobre 2012 N° 179

En visite au Salon international de l'alimentation, Benoît Hamon a rappelé la nécessité d'appliquer, respecter et faire respecter l'encadrement légal qui régit les relations commerciales entre fournisseurs et grande distribution.

À l'occasion de sa visite du salon international de l'alimentation, Benoit Hamon, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, s'est réjoui de la capacité d'innovation de l'industrie agroalimentaire française au bénéfice des consommateurs.

Lors de plusieurs échanges sur les stands, il a rappelé toute l'attention qu'il porte au pouvoir d'achat des consommateurs, en insistant sur la nécessité de concilier pouvoir d'achat des consommateurs et capacité d'innovation des PME de l'Agroalimentaire.

« Pour être en mesure d'innover au bénéfice du consommateur et de la compétitivité française, les PME de l'Agroalimentaire ne doivent pas subir seules la flambée du prix des matières premières alimentaires », a souligné Benoît Hamon. « Dans cette période de négociations commerciales entre fournisseurs et grande distribution, je veux rappeler que les négociations doivent partir des conditions générales de vente des fournisseurs. Je veux aussi rappeler que la loi permet la conclusion d'avenants pour adapter le contrat annuel en cas d'éléments exogènes non prévisibles. Et je le dis, avec Pierre Moscovici, nous avons demandé aux services de la DGCCRF de redoubler de vigilance sur la bonne application de la loi. »

Interrogé sur l'hypothèse d'une remise à plat de la loi, le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation a souligné que « le dispositif en place repose sur un équilibre fragile qu'il serait risqué de remettre en cause ». « L'urgence, c'est d'appliquer, de respecter et de faire respecter la loi », a-t-il ajouté. « S'il apparaît nécessaire de prendre des mesures législatives et/ou règlementaires de nature à permettre le renforcement du respect de la loi, avec Pierre Moscovici, nous les envisagerons », a-t-il conclu.

Benoît Hamon a indiqué, par ailleurs, qu'il convenait d'être très prudent en matière d'étiquetage des denrées alimentaires. Il ne souhaite pas « stigmatiser des aliments en particulier, notamment s'agissant de produits phares français à l'exportation, alors que l'alimentation du consommateur doit être considérée dans sa globalité ».





Enfin, le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation a fait part de son intérêt à travailler sur les labels : « les consommateurs sont à la recherche de sens, ils veulent savoir d'où viennent leurs produits, comment ils sont fabriqués. Il y a clairement un effort à faire en ce domaine, car le consommateur reste souvent perplexe face à la diversité des labels : il y a un manque d'explications sur les logos, et des améliorations à apporter à l'information du consommateur en ce sens », a-t-il déclaré.

Contact presse:

Anne-Sophie de Faucigny - conseillère auprès du Ministre chargée des relations avec la presse (01.53.18.41.04)

anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr

